

État de Chapelle publique de la paroisse de *Ploegoulm*

QUESTIONNAIRE

Il existe dans la paroisse une chapelle

1° a) Nom du ou des titulaires des cha-

pelles. *Natur. Nour. e. dr. . . .* a)

Grat. Conlu

2° b) Appartenant à *la fabrique . . .* b)

3° c) Autorisées par décret en date du . . . c)

Rois Louis Philippe, datée à Senilly le 30 juillet 1843, insérée au Bulletin des lois, enregistrée le 1er août 1843 - 112/1023

d) ou ouvertes au culte à la date du . . . d)

Prigee par le même ordonnance en chapelle de secours de culte y sera celle de la paroisse de Ploegoulm et la fabrique de Ploegoulm sera chargée de l'administration de la chapelle.

e) ou en service de temps immémorial. e)

Depuis 1496 jusqu'à la révolution et ouverte au culte après le concordat

4° f) Messes célébrées chaque année . . . f)

g) — ou chaque mois. g)

h) — ou chaque semaine h)

Messe toutes les fois que le service paroissial le permet à cause des messes nombreux de dévotion à cette chapelle même.

i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ? i)

j) Y fait-on le catéchisme j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église

paroissiale k)

de 6 à 8 minutes

l) État des chemins l)

Grande route.

6° m) Chiffre de la population notablement

plus rapprochée de la chapelle . . . m)

La chapelle ainsi que l'église paroissiale au centre de la paroisse

n) Y assistant à la messe le dimanche. n)

Les jours de Carême, le dimanche de la Trinité le 2 juillet, quelque soit le jour, c'est-à-dire sans doute la paroisse le 15 août et le 8 septembre. Les jours de rogations on y chante également la messe.

Observations particulières.

La Chapelle de Ste Anne de Brat-Loubin était devenue sous la Révolution la propriété de la famille de Lurbois de Marsilly de Lorient. Le rachat de la Chapelle ayant été autorisé par l'ordonnance royale précitée, la fabrique versa 2400 francs à Messieurs Brarot, de Paris, seuls héritiers de leur mère, Madame Veuve Baronne Brarot. Toutefois la fabrique s'est engagée en plus, d'après l'acte de vente, à faire célébrer à perpétuité à la Chapelle trois messes par an avec un service, savoir : — Une 1^{re} messe pour M. et Mme de Lurbois de Marsilly, décédés à Lorient, — Une seconde messe le 4^{ème} Janvier, anniversaire de la mort du Général, Baron Brarot — et une 3^{ème} messe avec un service, aux intentions de Messieurs Brarot, veuf, de leurs époux, et de leurs descendants.

Ces messes avaient été exigées en outre de la somme de 2400 francs, prix de la vente de la Chapelle, par suite pendant quarante ans Madame Célestine Marie de Lurbois de Marsilly, épouse de M. le Général Baron Brarot de Paris, avait versé à la fabrique les offrandes données à la Chapelle et généreusement payé l'impôt foncier et des portes et des fenêtres.

Une ampliation de l'ordonnance du Roi Louis-Philippe se trouve à l'Etat de M^{re} Mierce, notaire à St-Got de Léon, le quel notaire rédigea le contrat d'achat de la Chapelle de Ste Anne de Brat-Loubin le 30 octobre 1843.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Plougoulm

QUESTIONNAIRE

1^o Date d'érection.

2^o Nom du propriétaire. . .

3^o Messes célébrées chaque année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4^o Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du propriétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de l'Évêché ?